

→ POUR ALLER PLUS LOIN

La question des femmes : un pas en avant, deux pas en arrière

« Pour la majorité des femmes qui ont voté en faveur du changement, cette situation est inimaginable. » C'est dans ces termes que Shahindokht Molaverdi, vice-présidente chargée des Affaires des femmes et de la famille, militante musulmane des droits des femmes, a critiqué, peu après l'élection de Hassan Rohani le 14 juin 2013, l'absence de femme ministre dans le gouvernement et l'offensive des conservateurs contre les droits des femmes.

Un gouvernement sans femme ministre

Après son élection, notamment grâce à la mobilisation des femmes et des jeunes souvent partisans ou électeurs du Mouvement vert¹, le nouveau président a précisé que les femmes ne devaient pas se contenter d'un portefeuille ministériel et qu'il leur fallait faire entendre leurs revendications. Mais Hassan Rohani a les mains liées. Sa décision de renvoyer aux calendes grecques sa promesse électorale de créer le ministère des Droits des femmes ou encore son refus de nommer des femmes ministres s'expliquent surtout par le fait que ni le Guide Ali Khamenei ni les conservateurs, majoritaires au Parlement (*Majles*), ne l'auraient approuvé. L'accord sur le nucléaire et le redressement de l'économie étant les priorités absolues de son mandat, il a préféré ne pas heurter le Guide dont le soutien lui est indispensable.

En revanche, trois femmes figurent parmi ses onze vice-présidents : la conservatrice Elham Aminzadeh (vice-présidente aux Affaires juridiques, professeur de droit international et ancienne députée au Parlement), la réformatrice Masoumeh Ebtekar (vice-présidente responsable de la Protection de l'environnement, professeur d'immunologie et qui occupait ce même poste sous le président Khatami) et, enfin, Shahindokht Molaverdi, dont la nomination a agréablement surpris les militantes, séculières et

religieuses, des droits des femmes en Iran, et pour cause. La vice-présidente s'est en effet souvent exprimée en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle a déclaré que, sans la participation des femmes à la vie politique et économique, aucune solution durable ne pourrait être trouvée.

C'est aussi pour parer à l'absence de femme ministre que le gouvernement Rohani a nommé de nombreuses femmes aux postes de conseillères du ministre, directrices générales des affaires des femmes, ou directrices des relations publiques dans seize des dix-huit ministères, à l'exception de ceux des Renseignements et du Travail. En revanche, une seule femme – à l'Éducation nationale – figure parmi les 90 vice-ministres.

Le pays compte néanmoins de nombreuses femmes élues conseillères municipales ou maires, y compris dans des communes périphériques comme au Sistan-Baloutchistan (Samiyeh Balouchzahi à Sarbaz). Chose inédite et d'une grande importance symbolique, le gouvernement a nommé deux femmes gouverneures de villes (Masoumeh Parandvar à Hamoun et Homeira Rigui à Qasr-e Qand) dans cette même province, la plus démunie du pays, où la structure familiale reste encore très largement tribale. Enfin, pour la première fois, une femme diplomate, Marzieh Afkham, a été désignée comme porte-parole du ministère des Affaires étrangères. En novembre 2015, elle est devenue la première ambassadrice nommée depuis la révolution, en Malaisie.

La pauvreté féminine et la dépendance

Les femmes continuent à subir un Code civil qui institutionnalise les inégalités hommes-femmes dans la sphère domestique, la discrimination à l'embauche ou encore les disparités salariales – pourtant contraires à la loi constitutionnelle. Seules 15 % de femmes travaillent dans le secteur formel de l'économie – 40 % d'entre elles sont dans le secteur public –, alors que, dans les universités, 70 % des étudiants sont des femmes, soit 3 millions d'étudiantes. Selon

¹ Le Mouvement vert est né d'une remise en question des irrégularités et des fraudes électorales massives lors de la présidentielle du 12 juin 2009, et du mépris de Mahmoud Ahmadinejad à l'encontre des contestataires qu'il a qualifiés de « poussières et de superflus ».



Le 8 novembre 2015, le ministre iranien des Affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif, a nommé Marzieh Afkham ambassadrice d'Iran en Malaisie. À 50 ans, et après trente ans d'expérience dans le monde diplomatique, celle qui était depuis 2013 porte-parole du gouvernement est devenue la première femme à occuper cette fonction depuis la révolution islamique de 1979.

l'article 1106 du Code civil, il revient à l'homme de subvenir aux besoins de sa famille et de payer la pension de son épouse.

La culture dominante et les employeurs adhèrent à cette vision et privilégient l'emploi des hommes, mais l'opinion et le comportement des femmes ont changé. Dans les classes moyennes et populaires les mères encouragent souvent leurs filles à faire des études et à gagner leur indépendance économique avant de se marier².

Beaucoup de femmes, issues des classes moyennes et populaires urbaines sont conduites, par nécessité économique, à travailler dans le secteur informel de l'économie, et sont donc dépourvues de droits sociaux. La situation de beaucoup d'entre elles est devenue tellement préoccupante que même le directeur du très conservateur Comité d'assistance de l'Imam a tiré la sonnette d'alarme : « Il faut porter une attention particulière et sérieuse à la question de la pauvreté des

femmes. Plus d'un million sept cent mille familles, dont un million ont pour chef une femme, se trouvent sous la protection du Comité. La structure organisationnelle du Comité est masculine, alors que la pauvreté est devenue féminine dans le pays³. »

La mobilisation politique des femmes

Alors que la moitié des électeurs sont des électrices, seulement neuf femmes députées (en majorité conservatrices) siègent au Parlement islamique, soit 3 % des élus. Visant une meilleure représentation politique des femmes, Shahindokht Molaverdi a proposé une loi pour instaurer un quota de 30 % de députées au *Majles*, une proposition rejetée en juin 2015 par le Conseil de discernement par seulement deux voix d'écart. La vice-présidente a demandé au Guide de trancher. Mais des militantes des droits des femmes n'ont pas attendu le

² Azadeh Kian, « Gender Social Relations and the Challenge of Women's Employment », *Middle East Critique*, Taylor & Francis (<http://dx.doi.org/10.1080/19436149.2014.943594>).

³ Parviz Fatah, directeur du Comité d'assistance de l'Imam, IRNA, in Radio Farda, 14 septembre 2015 (www.radiofarda.com). Ce Comité a été fondé en 1979 pour venir en aide aux familles démunies.

verdict et ont lancé la campagne « Pour en finir avec un Parlement masculin ». Shahla Lahiji, la fondatrice de Roshangaran (Les Lumières), la première maison d'édition des femmes, et la sociologue Nahid Tavasoli en sont à l'origine.

Depuis 1997, des femmes ont lancé un défi aux conservateurs en présentant leur candidature lors de l'élection présidentielle. Précisons que la loi constitutionnelle attribue à l'homme le droit exclusif à la direction religieuse et juridique de la société (art. 5, 107 et 163), mais reste ambiguë quant à la direction politique. L'article 115 utilise en effet le terme *rajol* pour désigner un homme mais aussi une personnalité reconnue qui, par définition, peut aussi être une femme.

Le nombre des candidates à la présidentielle est passé de 8 en 1997 à 47 en 2001 puis à 89 en 2005. Les restrictions imposées aux activités des militantes des droits des femmes par le gouvernement d'Ahmadinejad à partir de 2005 ont ensuite inversé la tendance haussière, qui est passée à 42 en 2009 et à 30 en 2013. L'ambiguïté n'a pas été dissipée, car aucune femme n'a été habilitée par le Conseil des Gardiens de la Constitution. Composé de douze membres dont six juristes avec un avis consultatif et six clercs conservateurs nommés par le Guide, ce Conseil veille à la constitutionnalité des lois votées par le Parlement et à leur compatibilité avec l'islam et habilite les candidats à toutes les élections.

Le débat sur la polygamie

Pendant les deux mandats de Mahmoud Ahmadinejad (2005-2009 et 2009-2013), les droits des femmes ont été profondément malmenés. Le projet de loi portant sur la protection de la famille⁴ que son gouvernement a proposé en 2007, une régression par rapport à la loi existante, a ainsi provoqué la protestation unanime des militantes laïques et musulmanes des droits des femmes. Son article 23 conditionne les mariages polygames uniquement à la situation financière des hommes sans même stipuler les paramètres spécifiques des ressources nécessaires aux mariages polygames, ou définir les concepts de justice et le traitement égal des épouses multiples.

⁴ Voir Azadeh Kian, « Le féminisme islamique en Iran : nouvelle forme d'assujettissement ou émergence de sujets agissants ? », *Critique internationale*, n° 46, janvier-mars 2010, p. 45-66 (www.cairn.info/revue-critique-internationale-2010-1-page-45.htm#no103).

Aucun consentement de la première épouse n'est requis pour le deuxième mariage de l'époux. Le but de ceux qui soutenaient cet article était de normaliser la polygamie et de changer la perception négative de la société sur le mariage polygame qui demeure très faible (2 % des mariages). Les militantes contestataires ont été soutenues par certaines femmes conservatrices (appelées *osoulgara*).

Parmi elles, Maryam Behrouzi, alors présidente de l'association Zeynab, membre du parti de la Coalition islamique et plusieurs fois députée au Parlement islamique, aujourd'hui décédée, a affirmé que « l'article 23 de ce projet de loi n'a rien à voir avec l'islam. L'islam approuve la monogamie, et les coutumes et la culture iraniennes aussi préfèrent la monogamie [...]. Ce projet de loi ébranle les fondements de la famille⁵ ».

Plusieurs députées ultraconservatrices proches de Mahmoud Ahmadinejad ont toutefois pris la défense de cet article. Laleh Eftekhari a ainsi déclaré : « Dans la charia sacrée de l'islam, il n'existe aucune condition pour le remariage des hommes. La polygamie peut résoudre certains problèmes et nos femmes y sont favorables⁶. » *In fine*, le Parlement n'a pas aboli la polygamie, mais les femmes ont obtenu le droit au divorce en cas de remariage de leur époux. La loi reste en vigueur sous le neuvième Parlement (2012-2016) et le gouvernement Rohani n'a pas encore proposé de projet de loi visant son changement.

En outre, beaucoup d'Iraniennes sont victimes de violences domestiques contre lesquelles la loi ne les protège pas. Le paysage des droits des femmes en Iran est aussi marqué par la pauvreté qui touche en particulier près de trois millions de femmes chargées de famille. Les femmes représentent désormais près de 20 % des drogués et le nombre des travailleuses du sexe ne cesse d'augmenter. Selon Minoo Moharez, directrice du Centre de recherche sur le VIH en Iran, l'âge moyen de ces dernières est de 38 ans, 14 % d'entre elles sont diplômées de l'enseignement supérieur, 20 % sont des travailleuses pauvres et 80 % sont sans emploi, mais doivent subvenir aux besoins de leur famille⁷. Leur nombre est estimé entre 165 000 et 250 000.

⁵ Fararu, 21 août 2010 (www.fararu.com/prte7f8n.jh8eoi9bbj.html).

⁶ Fardanews, 23 août 2010 (www.fardanews.com/fa).

⁷ Radio Farda, 20 octobre 2015 (www.radiofarda.com/content/o2-iran-hiv-women/27315119.html).

Des mères avant tout

À l'offensive des conservateurs contre les droits des femmes s'est ajoutée la remise en question, par le Guide Khamenei, du comportement démographique moderne des Iraniennes et des Iraniens. Le 20 mai 2014, il a réitéré sa déclaration nataliste de mars 2010 par un décret visant le doublement de la population, actuellement estimée à 80 millions d'habitants dont 70 % résident en zone urbaine et 44 % sont âgés de moins de 25 ans. Le gouvernement est sommé de mettre fin à la planification familiale en vigueur depuis 1989. Celle-ci a en effet ramené le taux de croissance de la population de 3,9 à 1,2 % et le nombre d'enfants par femme de 7 à 2.

La distribution gratuite de moyens contraceptifs dans les dispensaires a été interdite, exposant ainsi des femmes démunies au risque de grossesse non désirée. La stérilisation volontaire féminine et masculine est criminalisée et les médecins qui la pratiquent sont passibles d'emprisonnement. L'avortement reste interdit sauf si la grossesse met en péril la vie de la femme enceinte, auquel cas une attestation médicale accompagnée de l'autorisation de l'époux sont nécessaires.



Peu après l'élection de Hassan Rohani, les militantes séculières et religieuses des droits des femmes ou féministes ont repris leurs activités interdites sous le gouvernement précédent. Face à ceux qui usent d'une interprétation rétrograde de l'islam pour justifier les discriminations à l'encontre des femmes, de nombreuses militantes présentent leur propre lecture de l'islam afin de protester contre les inégalités sociales hommes-femmes.

Après cinq années d'interdiction, elles sont de nouveau autorisées à se rassembler, y compris pour célébrer la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars. Les déclarations du président Rohani en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'occasion du 8 mars 2015 ont d'ailleurs provoqué la colère de ses détracteurs conservateurs.

La féministe musulmane Shahla Sherkat, dont l'influent magazine *Zanan* (les Femmes) avait été interdit en 2008 pour avoir écrit que les problèmes des femmes constituaient un enjeu politique, a été autorisée à faire paraître un nouveau titre. Mais

Zanan-e Emrouz (les Femmes d'aujourd'hui) a été frappé d'interdiction dès avril 2015 par le pouvoir judiciaire après la parution d'un numéro consacré au « mariage blanc » (qui désigne la cohabitation des couples sans avoir passé de contrat de mariage permanent ou temporaire⁸) et à sa pratique étendue dans les grandes villes.

De nombreuses militantes des droits des femmes et des droits humains, accusées à tort d'atteinte à la sûreté nationale, ont été condamnées à plusieurs années d'emprisonnement. Bahareh Hedayat, Nargues Mohamadi et Atena Daemi sont parmi les plus célèbres prisonnières pour délit d'opinion. Zahra Rahnava, dirigeante du Mouvement vert, et son époux Mir-Hossein Moussavi vivent toujours en résidence surveillée.

La résistance des femmes contre les tenants d'une lecture obscurantiste de l'islam et leurs luttes pour une citoyenneté à part entière s'inscrivent dans un cadre démocratique attestent l'enjeu central que constitue la question de la place des femmes dans un pays où la religion a été instrumentalisée pour justifier un ordre politique patriarcal. Mais l'absence de réformes radicales, y compris dans la législation, pourrait bien, à terme, provoquer la démobilisation politique de ces femmes, dont beaucoup ont voté en faveur de Hassan Rohani, et ainsi creuser encore un peu plus le fossé entre l'État et la société.

Azadeh Kian *

* Professeur de sociologie, directrice du Cedref, université Paris 7-Diderot. Elle a notamment publié : *L'Iran. Un mouvement sans révolution ?* (Michalon, 2011) ; *La République islamique d'Iran. De la maison du Guide à la raison d'État* (Michalon, 2005) ; *Les Femmes iraniennes entre islam, État et famille* (Maisonneuve & Larose, 2002). Sa contribution « Femmes et féminisme au Moyen-Orient. Des voix plurielles » est parue dans Christiane Veauvy et Mireille Azzoug (dir.), *Femmes, genre, féminisme en Méditerranée. Le vent de la pensée* (éditions Bouchène, 2014, p. 49-68).

⁸ Le mariage temporaire, dont la durée varie de quelques minutes à quatre-vingt-dix-neuf ans, est propre à la charia chiite duodécimaine.